

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 07/10/2019

--oOo--

DELIBERATION N° SP20191007R_26

OBJET : MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (P.A.E.N) À ALÉNYA (PLAN D'INVESTISSEMENT / ENGAGEMENT N°24)

RAPPORTEUR : Madame Martine ROLLAND

DELIBERATION :

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20191007R_26 qui lui est présenté,

Vu les accords ou avis sollicités en application des articles R.113-20 et R.113-25 du code de l'urbanisme ;

Vu les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sur le périmètre en date du 11 juillet 2019 ;

Vu les articles L.113-16 et L.113-21 du code de l'urbanisme ;

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « P.A.E.N d'Alénia », joint en annexe ;
- d'adopter le programme d'action du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « P.A.E.N d'Alénia », joint en annexe ;
- de déléguer à la commune d'Alénia, la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action ci-dessus mentionné ;
- d'autoriser la Présidente du Département à réaliser les mesures de publicité mentionnées aux articles R.113-22 et R.113-26 du code de l'urbanisme, consécutives à la création du périmètre et à l'adoption de son programme d'actions et à signer toutes pièces s'y référant.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Armande BARRERE, Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Jean CASTEX, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Madame Hélène JOSENDE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Marina PARRA-JOLY, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Monsieur Jean SOL

REPRESENTE (S) :

Madame Joëlle ANGLADE (procuration à Monsieur Jean SOL), Madame Toussainte CALABRESE (procuration à Monsieur Jean ROQUE), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Rémi LACAPERRE (procuration à Madame Françoise FITER), Monsieur René OLIVE (procuration à Monsieur Robert GARRABE), Monsieur Richard PULY-BELLI (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Martine ROLLAND),

Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Monsieur Robert VILA (procuration à Madame Nathalie PIQUE)

ABSENT (S) :

POUR :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Jean CASTEX, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Madame Hélène JOSENDE, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Marina PARRA-JOLY, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**